



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 22 : Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif

**MODERNISATION DE L'ESPACE AÉRIEN ET INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE :
RÔLE JOUÉ PAR L'ÉGYPTE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'AVIATION DANS UN
CONTEXTE DE CONFLIT RÉGIONAL**

(Note présentée par la République arabe d'Égypte)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Durant la récente crise régionale marquée par des échanges de missiles entre l'Iran et Israël, l'Égypte a contribué de façon décisive au maintien de la continuité du trafic aérien en gardant son espace aérien ouvert, entièrement opérationnel et sûr. L'Égypte a apporté un soutien essentiel au trafic aérien international en acceptant les aéronefs déroutés et ceux effectuant des détours d'urgence, tout en assurant un flux ininterrompu dans la région d'information de vol (FIR) Cairo.

Compte tenu de cette expérience et des responsabilités croissantes de l'Égypte dans le domaine de l'aviation régionale, l'État demande à l'OACI et à ses partenaires internationaux d'appuyer une modernisation urgente et stratégique des infrastructures de gestion de l'espace aérien égyptien, en cohérence avec le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) et la mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) reconnaître la contribution de l'Égypte à la continuité et à la sécurité de l'aviation mondiale pendant le récent conflit régional ;
- b) apporter un appui au programme de modernisation de l'espace aérien égyptien sous forme d'assistance technique de l'OACI et de partenariats de développement ;
- c) promouvoir la collaboration régionale en matière de gestion de l'espace aérien résiliente aux crises dans les régions d'information de vol (FIR) politiquement sensibles ;
- d) approuver une collaboration accrue entre les États de la région MID de l'OACI en vue de mises à niveau flexibles et sécurisées du système de gestion du trafic aérien (ATM).

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé.</i>
---------------------------------	---

<i>Incidences financières :</i>	À examiner dans le cadre des programmes de développement de l'OACI et des partenariats avec les États donateurs et les organisations régionales.
---------------------------------	--

<i>Références :</i>	Doc 9750, <i>Plan mondial de navigation aérienne</i> (GANP) Mises à niveau par blocs du système de l'aviation (cadre ASBU) Stratégie de navigation aérienne de la région MID de l'OACI Doc 9971, <i>Manuel sur la gestion collaborative des flux de trafic aérien</i>
---------------------	--

1. INTRODUCTION

1.1 L'Égypte jouit d'une situation géographique centrale, au point de rencontre entre l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe, et sert de plaque tournante essentielle au transport aérien mondial.

1.2 En avril 2024, durant une période de regain d'instabilité géopolitique marquée par des échanges de missiles entre l'Iran et Israël, l'Égypte a fait preuve d'initiative opérationnelle et de solidarité régionale en maintenant son espace aérien ouvert et sûr pour l'aviation civile.

2. INTERVENTION DE L'ÉGYPTE DURANT LA CRISE

2.1 Contrairement à plusieurs États voisins qui ont fermé leur espace aérien durant les hostilités, l'Égypte a veillé à ce que la région d'information de vol (FIR) Cairo reste entièrement opérationnelle, ce qui a permis de maintenir les survols, de réacheminer les vols en toute sécurité et de fournir de l'aide d'urgence.

2.2 L'Égypte a accepté les aéronefs déroutés de plusieurs transporteurs internationaux, en assurant une coordination rapide entre les différentes parties prenantes de l'aviation militaire et civile.

2.3 Tous les aéroports internationaux d'Égypte, notamment ceux du Caire, d'Alexandrie, de Charm el-Cheikh, d'Hurghada et de Louxor sont restés totalement opérationnels et capables de gérer les atterrissages d'urgence, les escales techniques ou les besoins humanitaires.

2.4 Un protocole national d'intervention d'urgence dans le domaine de l'aviation a été activé sous la supervision de l'Autorité égyptienne de l'aviation civile (ECAA) et des Services égyptiens de navigation aérienne (NANSC), de sorte que la prestation de services a été assurée sans interruption.

2.5 En raison de la fermeture des FIR régionales, plus de 1 500 vols par jour ont été pris en charge dans l'espace aérien égyptien, ce chiffre représentant une hausse considérable par rapport aux volumes de trafic habituels.

2.6 Les contrôleurs aériens d'Égypte ont géré la situation avec un professionnalisme, une conscience situationnelle et une résilience technique exceptionnels, et ont démontré leur capacité à piloter la continuité de l'aviation régionale en situation de crise.

3. ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET DÉFIS DE LA MODERNISATION

3.1 La crise a mis en exergue à la fois les atouts de l'Égypte et les contraintes liées à ses infrastructures. En dépit d'une gestion réussie de l'augmentation du trafic aérien, les défis à venir imposent une modernisation urgente :

- a) des systèmes de surveillance (radar, ADS-B) ;
- b) des infrastructures de communication, navigation et surveillance/gestion du trafic aérien (CNS/ATM) ;
- c) des plates-formes numériques de communication et de partage de données pour le contrôle du trafic aérien (ATC) ;
- d) de la coordination des mesures d'exception ;
- e) de la formation opérationnelle.

3.2 L'Égypte est déterminée à se conformer intégralement aux mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI et au Plan mondial de navigation aérienne (GANP), et à investir dans des cadres de résilience nationaux et régionaux.

3.3 La nécessité d'une planification d'urgence intégrée de l'espace aérien régional est évidente, et l'Égypte propose d'accueillir ou de coordonner ces initiatives sous la direction de l'OACI.

4. DEMANDE DE SOUTIEN AUPRÈS DE L'OACI

4.1 L'Égypte invite l'OACI et ses partenaires internationaux à apporter leur soutien à son programme de modernisation de l'espace aérien, notamment sous la forme :

- a) d'évaluations techniques et opérationnelles des systèmes ATM actuels ;
- b) d'une aide financière et au développement ;
- c) d'un renforcement des capacités du personnel ATC et des planificateurs ;
- d) d'une facilitation de la collaboration régionale en matière de préparation aux crises.

4.2 L'Égypte se félicite de l'engagement du Bureau MID de l'OACI et de la mise en place d'un mécanisme régional de coordination en cas de crise pour les FIR touchées par des tensions politiques ou militaires.